

Extrait du FCPE Jean Moulin

<http://fcpe.jmoulin.free.fr>

Sectorisation : il est temps de se pencher sur le sujet !

-- La FCPE --

Publié le samedi 27 avril 2013

Fichier PDF créé le samedi 4 mai 2013

Copyright (c) FCPE Jean Moulin - Tous droits réservés

La circulaire de rentrée du ministère de l'Education nationale prévoit de revoir l'ordre de priorité pour accorder des dérogations à la sectorisation. La FCPE se félicite de cette démarche. Elle rappelle qu'un rapport sénatorial publié en juin 2012 concluait que l'assouplissement de la carte scolaire telle que mise en place par le gouvernement de Nicolas Sarkozy « n'a pas généré de bouleversement au niveau national », mais a eu des « effets pervers » avec des « établissements défavorisés encore plus ghettoïsés ».

La FCPE attend donc du nouveau gouvernement une réflexion ambitieuse traitant de l'ensemble des problèmes, au-delà du découpage des secteurs scolaires.

Elle demande que soient définis des objectifs nationaux, déclinés localement par des **commissions tripartites associant usagers, élus et représentants du système éducatif** afin de définir quel sera le découpage des secteurs, dans quel objectif et sur quels critères. Car la problématique de la mixité sociale à l'école doit être placée au coeur de la politique de la ville. Les procédures de dérogation doivent être revues en fixant des critères transparents ne laissant aucune place à l'arbitraire.

La FCPE rappelle qu'il est nécessaire de respecter certains principes dans l'élaboration des secteurs scolaires notamment de respecter la proximité pédagogique pour les élèves et donc d'inscrire les élèves en fonction du domicile fiscal des parents, dans le premier et dans le second degré ! A ce titre, **la FCPE propose que les établissements privés respectent eux aussi la sectorisation et l'obligation d'accueil** de tous les enfants.

Une réflexion sur les critères de répartition des moyens financiers et humains est nécessaire ainsi que sur les établissements qui font l'objet d'un évitement autant de la part des enseignants lors de leurs demandes d'affectation que de la part des familles.

S'intéresser à la sectorisation, c'est se donner les moyens d'organiser le système éducatif et d'aménager le territoire. Assurer la réussite de tous les élèves passe par un véritable projet d'école ou d'établissement qui repose sur une pédagogie adaptée et l'attribution de réels crédits supplémentaires aux établissements les plus en difficulté avant qu'ils ne soient désertés.